Conditions de location
Appartements d'INSEME

Les conditions d'accès

L'Association INSEME a décidé d'acquérir des appartements sur le continent pour les mettre à disposition des familles de malades mineurs hospitalisés sur place. Après examen et acceptation de votre demande, l'Association peut vous permettre de louer un de cet appartement.

Pour bénéficier de cet hébergement, il convient que chaque occupant adhère à notre Association, complète et renvoie le formulaire de « Demande de location » en joignant les justificatifs demandés.

A titre dérogatoire, si l'appartement est inoccupé, l'Association peut accepter d'héberger un malade adulte et/ou ses accompagnateurs. **Le demandeur s'engage à libérer l'appartement au cas où la famille d'un mineur malade solliciterait une location pour ce logement.**

La durée du séjour

- La durée **minimum** du séjour est fixée **à 2 nuitées**.
- Afin de permettre à l'Association d'aider le plus grand nombre de familles, la mise à disposition de l'appartement est limitée à une durée de quatre semaines consécutives. Passé ce délai, **en cas de demande d'une autre famille** l'appartement devra être libéré sous un délai de 24h à 48h.
- La durée d'hébergement des familles correspond aux dates d'hospitalisation ou de soins attestées par le bulletin de situation.

La participation des familles

- Le séjour du patient (mineur ou adulte) ou de ses accompagnants est intégralement pris en charge par l'Association INSEME, sans aucun reste à charge pour le locataire. En contrepartie, le locataire s'engage à fournir un bulletin d'hospitalisation du patient couvrant la totalité de la durée du séjour.

L'entretien de l'appartement

- L'entretien quotidien de l'appartement est à la charge de l'Association. Un prestataire de services passera à la fin du séjour. L'entretien de l'appartement durant le séjour reste à la charge du locataire.
- A la fin de son séjour, le locataire doit jeter les poubelles et retirer toute denrée entamée et périssable.
- Il est formellement interdit de jeter des serviettes hygiéniques, des tampons, des couches ou tout autre déchet dans les toilettes, seul le papier toilette peut être utilisé.

Nos appartements sont soigneusement nettoyés et entretenus entre chaque séjour afin de vous accueillir dans un logement propre et agréable.
Toutefois, il ne s'agit pas d'environnements aseptisés au sens d'une chambre d'hôpital. Malgré toute l'attention portée au ménage, il est impossible de garantir une absence totale de poussière, d'allergènes ou de micro-organismes, comme dans tout logement d'habitation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Règlement Intérieur de l'appartement

- Le nombre de personnes présentes dans l'appartement doit être connu à tout moment par l'Association.
- Capacité maximum des appartements (Toute personne supplémentaire est interdite):
  - Studio : 3 personnes maximum (2 adultes et 1 enfant)
  - T2 : 4 personnes maximum
  - T3 : 5 personnes maximum
- Il est formellement interdit de fumer dans l'appartement, et les animaux ne sont pas acceptés.
- L'appartement est fourni avec le linge de lit. Il est demandé aux personnes hébergées d'utiliser uniquement le linge qui correspond au nombre de personnes présentes pendant le séjour.
- **Le linge de bain n'est pas fourni.**
- Il est demandé aux familles de veiller à laisser un fond de produits d'entretien et d'alimentation à destination des personnes suivantes.
- Aucune modification ne pourra être effectuée concernant les aménagements et la décoration des appartements. A la fin du séjour, le logement devra être restitué vide de tout effet personnel et dans un état conforme de son arrivée.
- Le locataire est obligé de répondre des dégradations qui surviennent dans l'appartement durant la location, ainsi que le manque d'entretien pendant et en fin de séjour.
  De ce fait, sa responsabilité financière reste engagée et toute dégradation ou manque d'entretien lui sera facturé à la fin de son séjour.
- Respecter le voisinage et les règles de copropriété.
- Les départs doivent être validés avec l'Association au minimum 48 heures à l'avance.
- Aucun départ ne peut intervenir en week-end (samedi et dimanche).
- **L'Association se réserve le droit de mettre un terme à la mise à disposition de l'appartement de façon unilatérale et sans délai pour tout cas de comportement inapproprié des locataires, de dégradation de l'appartement, de non-respect des conditions de location etc.**

L'équipement des appartements :

- Couchages :
    - Studio : Un canapé convertible 140cm
    - T2 : Un lit 140cm + Un canapé convertible 140cm
    - T3 : Un lit 140cm + Un canapé convertible 140cm + Un lit 90cm.
- Salle de bain :
    - Douche (Marseille ou Paris)
    - Baignoire (Nice) Un salon/ Salle à manger avec canapé convertible pour 2 personnes en 140 cm et TV.
- Une cuisine avec réfrigérateur, four grill/micro-onde, plaque chauffante, vaisselles, ustensiles de cuisines etc…
- Machine à laver le linge, fer, table à repasser, sèche-cheveux, ventilateur
- Un lit parapluie, une poussette (à Nice seulement).
- Draps, protections matelas et coussins, couette, housse de couette.
- Chauffage central, climatisation, internet.